

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : EPFNA Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° .107..... Rue Boulevard du Grand Cerf - CS. 70432
Commune POITIERS Cedex
Code postal 86011.....
Nature des activités : EPIC - Acquisitions foncières pour développement de projets d'aménagements des collectivités
.....
Qualification :
.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)
Nom scientifique	Seront détruits :
Nom commun	
B1 Hirondelle rustique	1 nid occupé en 2021 + restes de 3 nids
Hirundo rustica	
B2 Moineau domestique	4 nids occupés en 2021
Passer domesticus	
B3 Rougequeue noir	2 nids sans signe récent d'occupation
Phoenicurus ochruros	
B4 Troglodyte mignon	1 nid ancien dans nid d'hirondelle
Troglodytes troglodytes	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Les bâtiments concernés par le projet montrent des signes de vétusté moyens à importants. Cela se traduit par une dangerosité grandissante au fil des années (notamment par l'impossibilité d'en contrôler l'accès). Le danger physique (risques majeurs de chute) se double de la toxicité de certains éléments constructifs (amiante, plomb) ainsi que de résidus de produits chimiques agricoles. Enfin, le développement d'espèces végétales à caractère envahissant vient grever le bilan du site. Il n'y a pas de solution alternative possible. Ainsi, le projet de déconstruction puis de réhabilitation du site de l'ancienne coopérative agricole de Chauvigny répond aux critères définissant un intérêt public majeur selon l'article L411-2-4°-c) du Code de l'Environnement. Voir aussi la Note technique et le dossier "Assistance biodiversité...".			
Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : déconstruction d'anciens entrepôts agricoles où nichent hirondelles, moineaux, rougequeueues et troglodytes

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Ingénieur agronome avec 25 années d'expérience en conservation de la nature

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : à partir de mars 2022

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Nouvelle Aquitaine

Départements : Vienne

Cantons : Chauvigny

Communes : Chauvigny

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser : Travaux hors période sensible

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Le site de nidification de substitution sera construit avant l'arrivée des hirondelles rustiques et avant la période de reproduction des autres espèces.

La déconstruction aura eu lieu avant la période de nidification sinon les accès seront fermés avec soin (filet à petites mailles).

Voir plus de détails dans le dossier "Assistance biodiversité...".

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Un suivi durant le chantier sera conduit par un naturaliste.

Un suivi de l'occupation du gîte compensatoire sera mené de 2022 à 2024. Un bilan annuel permettra d'instaurer des mesures correctives si nécessaire.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Poitiers le 08/12/21

Signature